

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 – PAGE 1 / 15

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, HECQUET, RAVELLI, RECORDON, VILLIERS, et Mesdames BEL, FORET et FOUCHET.

*Absents et excusés : M. DUJARDIN donne procuration à Mme FOUCHET
M. LEFEVRE donne procuration à M. HECQUET*

*La séance est ouverte à 20 h 15.
Mme BEL est nommée secrétaire de séance.*

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire rappelle les différents points de l'ordre du jour, et propose d'y rajouter une délibération pour une convention avec le SDEY qui est liée au budget.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

I - <i>Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 22 février et 23 mars 2018</i>

Ceux-ci ont été relus et transmis par voie dématérialisée au secrétariat pour compléments, la version finale papier pour émargement n'est pas encore disponible pour cette réunion du conseil municipal et restera à signer au prochain conseil.

Le conseil municipal procède au vote :
Pour : 10
Contre : /
Abstentions : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des conseils municipaux des 22 février et 23 mars 2018.

II - <i>Adoption des comptes de gestion 2017</i>

Madame Cuvilliez présente les comptes de gestion 2017 validés par Mme la Trésorière d'Avallon, qui sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs.

M. le maire explique que la différence constatée relative aux dépenses d'investissement tant pour les grands travaux que pour ceux de la commune provient du décalage dans le temps entre le paiement des factures et la réception des subventions.

Le compte de gestion de la commune est adopté à l'unanimité.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 2 / 15

Le compte de gestion de l'eau est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion du stationnement payant est adopté à l'unanimité.

M. le Maire quitte la séance, et les comptes administratifs sont discutés et votés sous la présidence de M. Hecquet

Approbation du compte administratif 2017 - Commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Lorant Hecquet, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, Hubert Barbieux, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	338 605.70			32 252.23	338 605.70	32 252.23
Opérations exercice	2 284 196.19	1 302 586.40	980 918.03	1 088 538.31	3 265 114.22	2 391 124.71
Total	2 622 801.89	1 302 586.40	980 918.03	1 120 790.54	3 603 719.92	2 423 376.94
Résultat de clôture	1 320 215.49			139 872.51	1 180 342.98	
Restes à réaliser	1 110 437.22	1 756 880.86			1 110 437.22	1 756 880.86
Total cumulé	2 430 652.71	1 756 880.86		139 872.51	2 290 780.20	1 756 880.86
Résultat définitif	673 771.85			139 872.51	533 899.34	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 3 / 15

Approbation du compte administratif 2017 - Service eau

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Lorant Hecquet, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, Hubert Barbieux, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		260 314.98		61 998.28		322 313.26
Opérations exercice	10 124.68	17 734.53	92 650.10	101 134.34	102 774.78	118 868.87
Total	10 124.68	278 049.51	92 650.10	163 132.62	102 774.78	441 182.13
Résultat de clôture		267 924.83		70 482.52		338 407.35
Restes à réaliser	28 040.00	23 400.00			28 040.00	23 400.00
Total cumulé	28 040.00	291 324.83		70 482.52	28 040.00	361 807.35
Résultat définitif		263 284.83		70 482.52		333 767.35

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation compte administratif 2017 - Service assainissement

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Lorant Hecquet, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, Hubert Barbieux, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 4 / 15

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		64 822.11		20 669.34		85 491.45
Opérations exercice	20 701.21	15 557.22	23 736.37	14 020.92	44 437.58	29 578.14
Total	20 701.21	80 379.33	23 736.37	34 690.26	44 437.58	115 069.59
Résultat de clôture		59 678.12		10 953.89		70 632.01
Restes à réaliser						
Total cumulé		59 678.12		10 953.89		70 632.01
Résultat définitif		59 678.12		10 953.89		70 632.01

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte administratif 2017 - Stationnement payant

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Lorant Hecquet, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après en avoir délibéré, hors la présence du Maire, Hubert Barbieux, à l'unanimité :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		80 777.76		367 751.77		448 529.53
Opérations exercice	70 578.10	26 902.77	156 495.15	227 888.57	227 073.25	254 791.34
Total	70 578.10	107 680.53	156 495.15	595 640.34	227 073.25	703 320.87
Résultat de clôture		37 102.43		439 145.19		476 247.62
Restes à réaliser	14 462.40				14 462.40	

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 5 / 15

Total cumulé	14 462.40	37 102.43		439 145.19	14 462.40	476 247.62
Résultat définitif		22 640.03		439 145.19		461 785.22

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2017 - Commune

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 139 872.51

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	32 252.23
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	153 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	107 620.28
Résultat cumulé au 31/12/2017	139 872.51
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	139 872.51
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	139 872.51
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 6 / 15

Affectation du résultat 2017 - Service eau

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 70 482.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	61 998.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	8 484.24
Résultat cumulé au 31/12/2017	70 482.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	70 482.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	70 482.52
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat 2017 - Service assainissement

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 10 953.89

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 7 / 15

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédeur)	20 669.34
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-9 715.45
Résultat cumulé au 31/12/2017	10 953.89
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	10 953.89
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédeur - lg 002)	10 953.89
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat 2017 - Stationnement payant

Le Conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 439 145.19

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - crédeur)	367 751.77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	148 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	71 393.42
Résultat cumulé au 31/12/2017	439 145.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	439 145.19
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 8 / 15

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 Solde disponible affecté comme suit: * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	439 145.19
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Approbation du budget primitif 2018 - Stationnement payant

M. le maire explique que l'éclairage du Cours Guiller sera réalisé cette année, sur le budget du stationnement.

M. Ravelli s'inquiète du montant des charges de personnel, et demande si elles ne pourraient pas être diminuées.

M. Villiers demande où en est le projet d'installation de caméras de vidéo protection à Vézelay.

M. le maire répond que c'est un sujet qui sera très rapidement d'actualité, mais que cela fera l'objet d'un débat lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Adopte dans son ensemble le budget primitif du Stationnement payant 2018, avec les 4 sections ainsi qu'il suit :

Section fonctionnement

DEPENSES 190 904,16 €

RECETTES 654 392,89 €

(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 439 145,19 €)

Section investissement

DEPENSES 61 027,10 €

RECETTES 96 374,59 €

(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 37 102,43 €)

Approbation du budget primitif 2018 - Service eau

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 9 / 15

Adopte dans son ensemble le budget primitif du Service eau 2018, avec les 4 sections ainsi qu'il suit :

Section fonctionnement

DEPENSES	112 850,00 €
RECETTES	182 182,52 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 70 482,52 €)</i>	

Section investissement

DEPENSES	79 740,00 €
RECETTES	341 224,83 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 267 924,83 €)</i>	

Approbation du budget primitif 2018 - Service assainissement

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Adopte dans son ensemble le budget primitif du Service assainissement 2018, avec les 4 sections ainsi qu'il suit :

Section fonctionnement

DEPENSES	66 591,77 €
RECETTES	66 591,77 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 10 953,89.28 €)</i>	

Section investissement

DEPENSES	3 437,88 €
RECETTES	65 778,12 €
<i>(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 59 678,12 €)</i>	

Approbation du budget primitif 2018 - Commune

Madame Cuvilliez présente le budget 2018 tel qu'il a été élaboré au cours des séances de travail du conseil municipal.

M. le maire précise un certain nombre de travaux prévus pour la commune (en plus des grands travaux de la basilique, qui sont intégralement pris en charge par des subventions) :

- La réfection de trois murs (le mur de soutènement de la rue du Château-Gaillard et deux portions de murs de l'ancien et du nouveau cimetière)
- La remise en état du parking à l'arrière de la basilique,

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 10 / 15

- Le véhicule électrique municipal, pour lequel la municipalité a eu une occasion très intéressante,
- La signalétique touristique (notamment le grand panneau de verre à droite de la porte du Barle qui a pour objet d'afficher tous les commerces de Vézelay),
- Le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la Poste et de l'école,
- Des travaux de mise en conformité de l'accessibilité,
- Les travaux énergétiques de la mairie (chaufferie bois, isolation)
- Les toitures inférieures du clocher de l'ancienne église Saint-Pierre.

Madame Fouchet précise que d'autres projets n'ont pas pu être intégrés dans le budget présenté ce jour car nous n'avons pas encore le montant précis des financements : il s'agit de la rénovation de l'éclairage public du bourg et la première année de mise en œuvre de la programmation consécutive à l'étude de rénovation des espaces publics, qui pourront faire l'objet de délibérations modificatives en cours d'année, lorsque nous disposerons des éléments nécessaires.

Pour les grands travaux : la Tour Saint-Barthélemy, la dixième travée de la nef, la fin de l'assainissement du côté sud de la basilique.

Pour équilibrer le budget, le recours à un emprunt s'avère nécessaire, d'autant que les conditions sont particulièrement intéressantes actuellement. La commune n'aura pas forcément besoin de l'intégralité de cet emprunt, elle y fera donc appel en fonction des besoins.

Pour M. le maire, il s'agit d'un budget ambitieux car après quelques années de remise à niveau, il est enfin possible à la commune d'envisager la mise en œuvre de projets d'amélioration. Il précise que la part des charges de personnel est prévue en baisse de 51 à 44 %. Il remercie tous les partenaires institutionnels qui permettent à la municipalité de bénéficier de subventions importantes. Il remercie les conseillers de leur présence aux multiples réunions traitant du budget et de l'investissement et du travail de suivi des dossiers fourni.

M. Ravelli explique qu'il ne peut voter le budget parce qu'il est opposé à une gestion communale de l'auberge de jeunesse, qui a obligé à titulariser le personnel.

M. le maire répond que la mise en place d'une délégation de service public prend du temps et n'a pu être envisagée dans les délais nécessaires.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : 2

Adopte à la majorité des présents dans son ensemble le budget primitif Commune 2018, avec les 4 sections ainsi qu'il suit :

Section fonctionnement

DEPENSES 1 044 544,00 €

RECETTES 1 044 544,00 €

(dont excédent antérieur reporté avec reprise des résultats : 32 252,23 €)

Section investissement

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 – PAGE 11 / 15

DEPENSES	3 425 648,10 €
RECETTES	3 425 648,10 €
<i>(dont déficit antérieur reporté avec reprise des résultats : 338 605,70 €</i>	

Vote des 3 taxes directes locales pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux des trois taxes votés le 13 avril 2017 :

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1. Habitation | taux à 22,46% |
| 2. Foncier bâti | taux à 18,67% |
| 3. Foncier non bâti | taux à 62,76% |

Il est proposé de reconduire ces taux pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2018.

- | | |
|---------------------|----------------|
| 1. Habitation | taux à 22.46 % |
| 2. Foncier bâti | taux à 18.67 % |
| 3. Foncier non bâti | taux à 62.76 % |

Vote des tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2018

M. le maire explique qu'une dépense exceptionnelle va devoir être effectuée pour le traitement des boues de la station de pompage commune avec la commune de Saint-Père. Les analyses ont fait apparaître la présence de mercure dans ces boues, ce qui nécessite un traitement spécialisé. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement, qui ne peut pas être prise sur la section d'investissement. Or le tarif de l'assainissement a jusqu'ici été calculé uniquement en fonction des dépenses courantes, et ne tenait pas compte de cette opération qui doit pourtant avoir lieu régulièrement. Le conseil municipal a décidé de ne pas faire peser l'ensemble de cette dépense sur le contribuable. Il a choisi de diviser cette dépense en trois : une augmentation du tarif d'assainissement – qui permettra d'équilibrer le budget de l'assainissement pour les années à venir –, une contribution exceptionnelle 2018 demandée aux utilisateurs – pour financer le traitement des boues –, et une subvention du budget principal de 12 000 euros.

Compte tenu des dépenses en section de fonctionnement des dépenses de gestion des boues de la station de lagunage de Saint-Père pour un montant HT de 39 965,83 €, il convient de modifier les tarifs de l'assainissement.

Montants actuels :

- Assainissement : 0,40 € par m³
- Modernisation des réseaux : 0,30 € par m³

Montants proposés :

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 12 / 15

- Assainissement : 0,80 € par m³
- Modernisation des réseaux 0,60 € par m³

Le Conseil Municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les tarifs de l'assainissement collectifs tels que proposés ci-dessus.

Durées d'amortissement

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire.

Il convient de proposer une durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées (article budgétaire 204).

Proposition : 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote une durée de 5 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement versées (article budgétaire 204).

III - Convention avec le SDEY

Il est proposé d'autoriser M. le maire à signer une convention avec le SDEY pour l'éclairage du cours Guiller et à signer tous documents relatifs à ce projet.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une convention avec le SDEY pour l'éclairage du cours Guiller et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

IV - Autorisation de signer le devis Exergia et à demander les subventions correspondantes

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 13 / 15

Mme Fouchet explique que depuis début 2017 plusieurs études ont été menées pour permettre l'installation d'une chaufferie bois et la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie. Le premier projet prévoyait une chaufferie dans les hangars techniques, qui pourrait chauffer en réseau l'ensemble des bâtiments du 24 rue Saint-Pierre (mairie, salle gothique et école maternelle). Le Conseil municipal a finalement choisi de ne faire dans un premier temps que les travaux du bâtiment de la mairie, avec implantation de la chaudière dans la cave de la salle des fêtes.

Cette évolution du lieu d'installation de la chaudière impose, pour permettre d'accéder aux différentes subventions, que soit effectuée une étude complémentaire.

M. Villiers demande pourquoi il a été décidé de ne pas aller jusqu'au bout du premier projet, et s'étonne de ce que le fait de prévoir des travaux moindres (uniquement sur la mairie et non sur l'ensemble mairie / salle gothique / école) génère un coût supplémentaire.

Mme Bel précise que le dispositif CEE pourrait permettre de poursuivre en 2019 des travaux énergétiques pour l'école maternelle.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 8

Contre : /

Abstentions : 2

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le devis pour l'étude Exergia et à demander les subventions correspondantes.

V - Autorisation de signer le devis pour la première phase du cahier de gestion du végétal et demande de subventions correspondantes

M. le maire explique que dans l'étude de rénovation des espaces publics de Vézelay, un des dix-huit axes prioritaires est la réalisation d'un cahier de gestion du végétal. Sa mise en œuvre sera répartie sur 2 années. La DREAL a répondu positivement sur le principe d'en subventionner une partie, il faut lui en formuler la demande officielle.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire signer le devis de la première phase du cahier de gestion du végétal et à demander les subventions correspondantes.

VI - Avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022

M. le maire explique que le schéma régional de santé doit faire l'objet d'une délibération et d'une prise de position de chaque conseil municipal.

Ce schéma prévoit la fermeture la nuit des urgences de Clamecy et de Tonnerre. Il remet en cause l'engagement du gouvernement de permettre à chaque citoyen d'être à moins de 30 minutes d'un service d'urgence, ce qui est indispensable. Et cela amènera une surcharge de travail pour les pompiers volontaires.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 14 / 15

Il nous apparaît nécessaire de prendre position, comme l'ont fait un certain nombre de communes ainsi que le Conseil départemental.

M. Ravelli confirme, et craint que de telles mesures retardent le projet des personnes qui souhaitent s'installer en milieu rural. Mme Fouchet signale que Mme la Présidente de Région se dit très alarmée par ce projet.

Le conseil municipal procède au vote sur un avis défavorable :

Pour : 10

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal donne à l'unanimité un avis défavorable sur le schéma régional de santé 2018-2022 et s'associe à la délibération préconisée par la section icaunaise de l'Association des Maires de France.

VII - Déclaration d'intention d'aliéner

Il s'agit de la parcelle bâtie AB 295, au 8 rue de la Corderie, sur un terrain de 6a 30 ca, dont deux des trois indiviseurs vendent leur part à une tierce personne pour 80 000 €.

Le Conseil municipal n'a pas de projet sur cette parcelle.

Madame Fouchet demande s'il ne serait pas intéressant pour la commune d'y réfléchir, dans le cadre du projet de liaison piétonne envisagée entre le parking du Clos et la place de l'ancien abreuvoir (rue de la Corderie) incluse dans l'aménagement des espaces publics.

M. le maire répond que cette parcelle ne fait pas partie du tracé identifié.

Le conseil municipal procède au vote :

Pour : 10

Contre : /

Abstentions : /

Le Conseil municipal à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle AB 295.

QUESTIONS DIVERSES

M. Villiers demande si M. le maire a des informations sur la mise en vente de l'immeuble « ancienne église Saint-Etienne ». Il pense que cet immeuble peut intéresser la collectivité en général. M. le maire répond que les héritiers ont mis cet immeuble en vente pour un prix important, et qu'il a demandé aux domaines une estimation de ce bien. Il estime que c'est une opportunité qui ne se représentera pas, et que pour avoir un droit de regard sur l'utilisation de ce bien, la commune doit être partenaire – y compris financier – du budget.

Mme Fouchet exprime son doute sur le fait que la commune doive participer financièrement à une telle opération : la commune en sera de toute façon partenaire.

M. Hecquet revient de Toulouse à une réunion autour des biens du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. C'est le Préfet de la Région Occitanie qui assure la coordination de l'association de coopération interrégionale, et nos partenaires méridionaux se réjouissent de la participation de notre région aux événements du 20^e anniversaire.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 avril 2018 - PAGE 15 / 15

M. le maire explique que le comité de gouvernance locale de l'OGS s'est réuni aujourd'hui à Vézelay et que les fiches actions ont été validées dans l'état où elles sont aujourd'hui. Au cours de cette réunion le nom du grand site : *Le grand site de Vézelay* a été validé.

Ces fiches actions vont être présentées dans des réunions publiques et il est vivement conseillé aux personnes concernées (habitants, associations, professionnels) de participer à ces réunions pour s'informer sur ces fiches actions, car cette démarche est en train d'évoluer vers un dépôt du dossier en 2018.

La signalétique se modifie et se complète dans la ville. Le panneau à côté de la Porte du Barle est prévu pour accueillir la liste des commerces existant à Vézelay. Il faudra travailler au contenu de ce panneau.

Il est allé faire une visite aux Bois de la Madeleine et a pu constater un certain nombre d'éléments anormaux, face auxquels des mesures vont être prises.

M. Ravelli annonce que le devis de la CCAVM pour la réfection des routes est de 32 000 € TTC. Il va demander d'autres devis. Il demande que de l'enrobé soit commandé pour boucher un certain nombre de nids-de-poule.

Mme Fouchet rappelle la nécessité d'installer un miroir au croisement entre la descente du chemin de ronde nord et la petite route d'Asquins. M. le maire annonce que des panneaux stop doivent y être installés.

Mme Fouchet demande également qui est prioritaire à la porte du Barle entre les véhicules qui descendent de la rue Saint-Étienne et ceux qui arrivent du Cours Guiller.

M. Recordon annonce que les verres de la Saint-Vincent 2019 seront en vente à la fin du mois.

Mme Foret remercie Mme Cuvilliez pour le travail qu'elle a effectué sur le budget.

La parole au public :

M. Plaut demande où en est l'assainissement de l'Étang et la réparation des nids-de-poule. Il signale que les portes de la ferme de la Maladrière sont à nouveau ouvertes à tout vent.

M. Binet fait part de son mécontentement vis-à-vis de la gestion de la circulation et du stationnement dans Vézelay, qu'il estime dangereuse pour la population et néfaste pour le développement du tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.